

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 1. Objet et champ d'application :

### 2. Durée de validité de l'offre.

L'offre de l'entreprise a une validité de 2 mois à compter de sa date de remise au client. Si avant l'acceptation de l'offre, le client y apporte des modifications, l'entreprise se réserve le droit de les refuser ou de proposer une nouvelle offre.

### 3. Informations relatives au client.

Nous vous informons que vous avez le droit de vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

### 4. Autorisations.

Le marché est conclu sous la condition suspensive d'obtention dans délai de 2 mois des autorisations administratives ou de voisinage nécessaires à l'exécution du marché. Le client se charge de l'obtention des autorisations liées au marché.

### 5. Conditions d'exécution des travaux.

Les travaux sont réalisés conformément à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur au jour de l'offre. L'entreprise se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produits fournis par le client. Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, un avenant devra être conclu entre les parties pour fixer les travaux supplémentaires et leur coût.

### 6. Délai d'exécution.

Les travaux seront réalisés dans le délai précisé au devis. Le délai d'exécution est prolongé, le cas échéant, à raison des avenants au marché ou de la durée des retards dus au client. Le délai d'exécution est également prolongé en cas de force majeure, d'intempéries, de grève générale de la profession, à l'exception des jours de grève propres à l'entreprise en particulier.

### 7. Modifications du marché. Avenants.

Toutes les modifications apportées au marché feront l'objet d'avenants chiffrés conclus entre l'entreprise et le client.

### 8. Prix et règlements.

Le prix du marché est fixé par le devis, modifié le cas échéant par avenant. Les prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur au moment d' l'offre. Toute variation intervenant sur les taux de TVA sera répercutée sur le prix TTC.

Toute commande de travaux implique l'acceptation par le client des présentes conditions générales d'exécution et de règlement. Le devis et ses avenants constituent les conditions particulières des travaux à

### 9. Recours à un prêt.

Lorsque le client recourt à un prêt pour financer tout ou partie des travaux, il en informe l'entreprise. Si le marché est conclu sous les conditions prévues par le code de la consommation, une information spécifique est complétée et annexée au contrat.

En cas de recours à un crédit à la consommation (articles L.311-1 et suivants du code de la consommation), le client s'engage à informer l'entreprise par écrit dans un délai de 3 jours suivant l'expiration du délai de rétractation de 14 jours, de l'attribution définitive du prêt ou de son refus.

En cas de recours à un prêt immobilier (articles L.312-1 et suivants du code de la consommation) et lorsque le client a manifesté son intention de recourir à un emprunt, le marché est conclu sous la condition suspensive d'obtention du prêt dans un délai précisé par le client à l'entreprise et qui ne peut être inférieur à un mois suivant la demande de prêt. Le client s'engage à informer l'entreprise par écrit de l'obtention du prêt ou de son refus, au plus tard dans un délai de 3 jours suivant l'expiration de ce délai.

### 10. Conditions de règlement.

Le règlement des factures se fait à réception de celles-ci, selon les modalités suivantes : 30% à la signature du marché, 30% au début des travaux, et le solde à l'achèvement du chantier. A défaut de paiement à l'échéance fixée, le client sera redevable de plein droit de pénalités au taux de 3 fois le taux légal (article L.441-6 du code de commerce), et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (conformément à l'article 121-II de la loi N° 2012-387 du 22 mars 2012) fixée à 40€ par le décret N° 2012-1115 du 2 octobre 2012.

### 11. Réception des travaux.

La réception des travaux, par laquelle le client se déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserves, se fait en présence de l'entrepreneur et du client. Elle donne lieu à un procès-verbal signé des deux parties, à raison d'un exemplaire pour l'entreprise et d'un exemplaire pour le client.

### 12. Résiliation du contrat.

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, le contrat pourra être résilié par le créancier de l'obligation inexécutée, 8 jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée

réaliser. Le contrat est soumis au droit français. Les parties pourront rechercher une solution amiable aux différents qui pourraient apparaître pour l'exécution du contrat.

sans effet, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

### 13. Médiation et réclamation.

En cas de différend qui pourrait naître dans l'exécution du contrat, nous privilégierons le recours de solution amiable. Pour ce faire, vous nous adresserez votre demande par écrit. Si aucune solution amiable n'est trouvée, vous pouvez soumettre le différend au médiateur de la consommation.

### 14. Traitement et protection des données personnelles.

Les informations recueillies sur le client peuvent faire l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise quand elles sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue des travaux. L'accès aux données personnelles sera strictement limité au personnel habilité à les traiter. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution des tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du client ne soit nécessaire. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n° 2016/679, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit à s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou l'adresse mail de l'entreprise, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente jointes au devis et les accepter comme partie du contrat.

Date :

Signature du client